## ANNUAIRE

DE

# LA NOBLESSE

# DE BELGIQUE

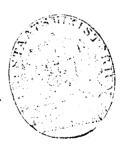
PUBLIÉ

PAR LE BARON DE STEIN D'ALTENSTEIN

1886

QUARANTIÈME ANNÉE





## BRUXELLES

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE DECQ RUE DE LA MADELEINE, 9

1886

#### MAROTTE (DE).

ARMES primitives: D'argent à trois chaudrons de sable remplis de gueules. Cimier: une cigogne naissante aux ailes éployées, au naturel.

Les armes décrites dans le diplôme octroyé par l'empereur Mathias le 6 septembre 1613 à la branche des seigneurs de Boussu en Fagne sont: D'or au sautoir raccourci de gueules, chargé en abîme de l'écusson blasonné ci-dessus. Cimier: une cigogne d'argent ayant les ailes de sable, la patte dextre levée.

Le blason sur lequel les armoiries primitives sont placées ici, est celui de Boussu en Fagne, moins le trêcheur qui se trouve cependant dans les armes figurées dans les lettres patentes accordées par le roi Philippe IV le 2 août 1630 à la branche de Montigny. En effet, cette branche, quoique ne descendant pas de celle des possesseurs de Boussu en Fagne, obtint néanmoins le droit de poser l'écusson primitif sur les armoiries complètes de cette seigneurie. Elle porte donc: D'or au trêcheur fleuronné et contrefleuronné de sable, au sautoir raccourci de gueules brochant sur le tout et chargé en abîme de l'écusson aux armes primitives. Cimier: une cigogne au naturel, armée et becquée de gueules.

C'est de cette manière que les seigneurs de Boussu en Fagne et leurs descendants portèrent également leurs armoiries malgré l'omission signalée dans le diplôme de 1613; seulement chez eux le trêcheur est non de sable mais de sinople. Sauf cette légère différence, toutes les branches firent par conséquent usage du même blason.

La famille de Marotte appartient au pays de Namur. Dans les lettres patentes du titre et du nom de Quiévrain accordées par l'empereur Charles VI à Jean-Michel-Valentin de Marotte, lettres dont nous donnerons un extrait plus loin, il est fait mention d'un Jean de Marotte, chevalier, qui aurait vécu en 1231; d'un autre Jean de Marotte, aussi chevalier, mentionné en 1382 avec sa femme, Isabeau de Namur, fille de Robert de Namur, seigneur de Beaufort; enfin d'un troisième Jean de Marotte qui aurait exercé un commandement considérable dans les armées de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Nous devons déclarer qu'il nous a été impossible de contrôler l'exactitude de ces assertions.

Johan Marot est mentionné comme mambour de Marie, fille de défunt Waltier de Coraine, lequel tenait, vers la fin du xive siècle, la maison de Coraine, dans la baillerie de Bouvigne (BORMANS, Fiefs de Namur, p. 114).

Jehennin, fils de Colart Marotte, relève un fief à Rosée et à Juzaine, par succession de son père, le 12 juillet 1411 (*Ibid.*, p. 211).

Wautier Marotte vend le fief de Biesme à Thomas de Coraine, lequel le transporte, le 5 juin 1437, à Jehan de Coraine (*Ibid.*, p. 274).

La filiation régulière commence par :

- I. Colard ou Nicolas Marotte, lequel eut pour fils:
- II. Jean Marotte, mort en 1514. Ce dernier épousa Isabeau le Potier, dont il eut un fils, qui suit.
- III. Nicolas Marotte, seigneur d'Arbre dès 1540, bourgmestre de Namur, mort en 1548, épousa Richarde le Couvreur, dit Masteau ou Mastiau, fille de N. et de Françoise Ringart (depuis remariée à Jacques Gerlache), dont:
  - 1º Jean, qui suit.
- 2º François, chanoine de la cathédrale de Namur et de la collégiale de Huy.
  - 3º Jacques, chanoine de Fosses.



- 4º Nicolas, auteur de la branche de Montigny.
- 5º André ou Adrien, mort le 16 octobre 1560, marié à Françoise de Niquet, dont il eut :
- a. Jeanne, mariée par contrat du 3 février 1570, à Jean Espallart, né le 2 août 1536, greffier du conseil provincial de Namur, châtelain de Bouvignes par lettres patentes du 1er avril 1577. Il testa à Bruxelles le 4 octobre 1605, mourut le 6 du même mois et fut inhumé à Rouge-Cloître. Il était fils de Jean Espallart, secrétaire de l'empereur Charles-Quint, et d'Ursule de Soudan. Sa veuve mourut le 26 janvier 1628 et fut inhumée à Bouvignes devant une croix en marbre noir que l'on voit encore à l'église.
- b. Catherine, mariée à Thomas Gilman, veuf de Marguerite de Steel, fils de Thomas et de Marguerite de Noirfalize. Elle testa à Liége le 29 octobre 1598 et son testament fut ouvert, à la requête de son mari, le 15 juillet 1605.
  - c. Anne, fille dévote à Liége.
- 6º Antoine ou Antonin, qui fut l'un des exécuteurs du testament de son frère Jean, et qui est mentionné avec son frère Nicolas, seigneur d'Arbre, dans un acte du 14 septembre 1570. Il épousa en premières noces Yolende de Hanaut ou Haynault; et en secondes noces Adrienne de Bertrangle. Il mourut le 11 mai 1593 et fut inhumé dans l'ancienne église de Pont-de-Loup, où l'on voit encore sa pierre tumulaire ornée de l'écusson aux trois chaudrons, brisé en abîme d'une quartefeuille, timbré d'un casque couronné, ayant une cigogne naissante aux ailes éployées pour cimier. Voici l'épitaphe: Cy gist honorable seigneur Anthonin Marotte, ayant espousé en premières nopces demoiselle Yolenne de Hanaut, et en secondes damoiselle Adriane de Bertrangle; qui trespassat lan 1593, le 11 de may. Priez Dieu pour son âme.

Du premier mariage provint Jeanne Marotte, décédée le 19 décembre 1625, étant veuve de Jean Stainier, seigneur de Lisengrez, souverain maïeur de Châtelet, mort le 29 octobre 1614, fils de Grégoire et de Marie Cousin. Ils furent inhumés dans l'ancienne église de Pont-de-Loup, où l'on voit encore leur pierre tumulaire, ornée de leurs armoiries timbrées et de ces quartiers : Stainier, Cousin; Marot, Haynault.

7° Catherine, femme de Pierre Gérard, de Liége, fils d'Etienne et d'Isabeau de Chokier.

8º Isabelle, mariée en premières noces à Jacques de Niquet, frère de Françoise ci-dessus; et en secondes noces à Jacques Gillon, auteur de la famille des barons de le Gillon de Mehagnoul. Jacques Gillon était maieur de Jambes; il releva, le 15 septembre 1578, pour sa fille Françoise, en masures, la succession de Thierry le Mineur (BORMANS).

IV. Jean Marotte, seigneur d'Acoz par achat du 15 octobre 1549, acquit de Robert de Boussu la seigneurie de Boussu en Fagne, le tiers de la seigneurie et la prévôté de Couvin, et les deux cinquièmes des bois de Parchonnier de Gonrieux et de Pesche, relevant de Liége, par acte du 25 janvier 1568. Il fut bailli de Marcinelle, puis, dès 1562, de Châtelet, et dès 1569, de Couvin. Sa femme, Marie de Henry, était fille de Mathieu de Henry, souverain maïeur de la cour et justice de Châtelet, et de Jeanne de Niquet, sa première femme. Il testa, conjointement avec elle, le 13 avril. 1576, et mourut le 3 décembre 1582; sa veuve releva son douaire à Liége le 25 janvier 1584, fit un testament particulier le 8 septembre 1592 et mourut le 15 mai de l'année suivante. Ces époux avaient bâti et doté en partie l'hôpital de Châtelet. Ils furent inhumés dans l'église paroissiale de ce lieu, avec cette épitaphe : Icy devant le chævr gisent le st Ian Marot en son temps st de Bossvt en Faigne, Acos, etc., grand bailif de Covin, soverain mayevr et baily de Chastelet, qvi trespassat le 3º de decembre 1582 et damoyselle Marye de Henry sa compagne qui trespassat le 15º de may lan 1593. Priez Diev pour leurs ames.

Ils eurent onze enfants, tous mentionnés dans leur testament, dont voici le commencement: L'an 1576, le 13 d'avril, « honorable et discret homme Jean Marot, seigneur de Boussu en Fagne, grant souverain baillieu et mayeur de Chastelet sur Sambre, Pondreloux, Bouffioulx, etc., et damoiselle Marie, fille légittime de feu honorable homme Mathieu Henry, engendrée en sa feue première espeuze, sa conjointe, etc. » Les exécuteurs testamentaires sont vénérables et très honorés seigneurs maître Charles de Nicquet, chanoine de la cathédrale de Liége et official, Antoine Marot, Jehan et Nicolas Henry. Les enfants sont classés dans l'ordre suivant:

- 10 Jean, qui suit.
- 2º Antoine, qui fut la tige de la branche des seigneurs d'Acoz.
- 3º Winand (filleul de Winand de Wyngaerde, prévôt de Liége), licencié ès lois, chanoine de la collégiale de Saint-Denis à Liége. Ses parents lui assignent le bois des Parchonniers, et la cense « sur le Grand Trixhe » de Châtelet, Il fut reçu chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert en 1581 et fut élu abbé séculier de Dinant. Il mourut le 21 juillet 1623 et, selon le vœu exprimé dans son testament du 25 avril 1621, fut inhumé à côté de son grand oncle maternel, le tréfoncier Jean de Henry, doyen de Fosses, dans les cloîtres de Notre-Dame, en la cathédrale. Son épitaphe faisait suite à celle de ce dignitaire.

Il obtint, en même temps que ses frères Jean et Nicolas et leur neveu, Jean Marotte, de l'empereur Mathias, par un diplôme du 6 septembre 1613, confirmation de leur ancienne noblesse avec collation nouvelle pour autant que de besoin.

4º Nicolas, qui eut la maison de Namur, la cense de Bonenne, provenant de feu Nicolas Marot, père du testateur, et la cense de Marbaix. Il fut seigneur de Fosteau, la Joncrie et lieutenant-général du quartier d'Entre-Sambre et Meuse. A la mort de son frère Antoine, la tutelle des enfants de ce dernier lui fut confiée.

Il fut compris, avec ses frères Jean et Winand, dans le diplôme du 6 septembre 1613 mentionné ci-dessus.

Sa femme, Agnès *Tabolet*, fille de Lambert, bourgmestre de Dinant et d'Evelette d'Appenghisser ou Eppenghisser, ne vivait plus en 1599 et le rendit père de :

- a. Jean-Antoine, mort avant le 15 mai 1611, date du testament de son oncle Jean de Marotte, seigneur de Boussu en Fagne, qui le dit décédé.
- b. Marie-Philippote, dame de Fosteau, mariée à son parent Philippe de Henry, depuis seigneur de Tardavisée et de Louverval, haut voué de Fontaine-Valmont, fils de Nicolas et d'Adrienne de Henry. Il releva Fosteau le 30 octobre 1665, testa le 5 août 1685, et mourut au château de Fosteau le 12 août suivant.
  - c. Philippe.
- 5° Catherine, qui eut la cense de Somezée, sept muids et un muid et demi d'épeautre de rente, et trois rentes, en argent l'une de 20, l'autre de 30 et la dernière de 15 florins. Elle avait épousé Robert de Liége, dit de la Jonchière, seineur de ce lieu à Lierne, dont la mère était fille de Robert de Boussu, seigneur de ce lieu. Il fut présent au contrat de mariage de son beau-frère Jean Marotte, passé le 25 juillet 1575.
- 6º Jeanne, mariée à Pierre de Sire ou le Sire, natif de Nivelles, bourgeois de Namur, fils de Pierre et de Marguerite de Pierpont. Il testa à Namur le 19 mars 1575, et une seconde fois en 1586. Jeanne était décédée avant ses parents qui laissèrent à ses enfants, cent florins de rente due par le seigneur de Froidmont, le pré Chabot et un autre pré situé « à la Galloprie (Chastelet) » et 4,000 florins.
  - 7º Anne, mariée à Henri Blanchedame, à Marchienneau-Pont. Tous les deux étaient décédés antérieurement à la date du testament des parents d'Anne. Leurs enfants reçoivent de ceux-ci une somme de 8,000 florins de Brabant.
    - 8º Marguerite, qui reçoit de ses parents une somme de





5,000 florins. Elle vivait encore en 1630, étant veuve de Noël *Tabolet*, bourgmestre de Dinant, seigneur de Graux et de Melin, mort le 19 août 1604, oncle d'Agnès ci-dessus. Leur fils Robert-Artus Tabolet, tréfoncier de la cathédrale de Liége, mort le 28 juillet 1613, fut inhumé dans la cathédrale sous une pierre armoriée dont l'inscription faisait mention de sa mère.

9º Marie, qui reçoit « la maison qui fut jadis Guillaume Duet sur le marché de Chastelet, les rentes sur le moulin de Couillet, 6 muids et 51 muids d'épeautre de rente que doit aux testateurs Antoine Marot sur sa cense à Pondreloux (Pont de Loup), les prés situés le long de la rivière de Biesme, etc., la moitié part du marteau de Bouffioulx avec la foullerie et généralement tout ce que les testateurs possèdent à Bouffioulx, leurs bois et haies de Chastelet et de Bouffioulx; les viviers et rentes procedants d'iceux et des Keuwettes; item encore 16 muids d'épeautre de rente. »

Elle épousa Charles de Gosée, seigneur de Macquenoise, dont elle était veuve le 17 août 1599, date du contrat de mariage de son fils François avec Jeanne Tabolet, sœur d'Agnès ci-dessus.

10º Isabeau, qui eut 230 florins dus par le seigneur de Presle, 150 florins de rente dus par le seigneur de Soye, plus 4,500 florins en argent comptant. Elle épousa Pierre d'Heur, dit Oranus, docteur ès lois, échevin de Liége, conseiller au conseil privé du prince-évêque, mort le 27 janvier 1618, à l'âge de 77 ans, inhumé à Saint-Lambert, à côté de sa femme, décédée en 1595, à l'âge de 44 ans. Il était fils de François, aussi échevin de Liége, et de Catherine le Pottier.

11º Françoise, qui reçoit la cense de Domont, ainsi que tous les biens situés sous la franchise de Fosse, le bois de Malonne, fief de l'évêque de Liége.

V. Jean de Marotte, seigneur de Boussu en Fagne, de la seigneurie et dîme de Sainte-Monegonde à Frasne en la terre de Couvin, tiers seigneur et prévôt héréditaire de

Couvin, en vertu du testament de ses parents, ajouta à cet héritage après la mort de son frère Winand, les bois de Parchonniers qui en avaient été détachés en faveur de ce dernier. Il releva ses biens de Couvin, le 16 janvier 1503 et le 5 mars 1614. Convoqué à la réunion de l'état noble du pays de Liége du 10 décembre 1587, il fut pourvu, par lettres patentes du prince-évêque du 6 décembre 1505, de l'office de grand bailli et souverain officier de Couvin. Il épousa, par contrat du 25 juillet 1575. Marguerite de Sire ou le Sire, veuve de François van den Hofstadt, seigneur de Bornival et sœur de Pierre ci-dessus. Au contrat le futur comparaît avec ses beaux-frères Robert de Liége et Pierre de Sire. Le 1er octobre de la même année il releva à la cour féodale de Brabant, la seigneurie de Bornival au nom de Marie van den Hofstadt, sa belle-fille, depuis mariée à François d'Arlin.

Il obtint, en même temps que ses frères Jean et Winand, et leur neveu Jean Marotte, de l'empereur Mathias, par diplôme donné à Ratisbonne le 6 septembre 1613, enregistré à Lille le 16 septembre 1632, confirmation de leur ancienne noblesse avec collation nouvelle pour autant que de besoin.

Il mourut le 20 août 1625, et fut inhumé avec sa femme décédée le 5 août 1611, à Boussu en Fagne. Ils avaient fait le 15 mai 1611, un testament conjonctif dans lequel ils mentionnent leurs six enfants:

- 1º Antoine, institué héritier universel de tous les biens situés dans la châtellenie de Couvin, à charge de payer annuellement 40 florins au Val-Notre-Dame et à la Paix-Dieu pour les religieuses. Il mourut sans alliance, le 5 avril 1628, et fut enterré à côté de ses parents.
- 2º Marie, religieuse au Val-Notre-Dame. Son frère est chargé, comme nous venons de le voir, de lui donner annuellement pour secours 2º florins.
- 3º Jeanne, religieuse, puis abbesse à la Paix-Dieu. Son frère doit lui donner également chaque année pour secours 20 florins.

4º Anne, à laquelle son frère donnera 300 florins, à moins que les testateurs n'aient acheté de leur vivant pour elle des rentes ou biens aux environs de Senzeilles, ou dans le Brabant, ou le comté de Namur. Elle devait avoir, en outre, la cense de Senzeilles avec les bêtes à laine, etc., pour s'alimenter, s'entretenir et se marier; mais elle mourut célibataire.

5° Marguerite, mariée par contrat du 20 septembre 1604, à Jean des Prets, dit de Kuiévrain ou Quiévrain, seigneur de Ciply, Beaumont, Héries, fils de Philippe, seigneur des mêmes lieux et de Romeries, député de la noblesse d'Artois et de Marie d'Yve, dame de Blecourt. Elle devait avoir 300 florins de rente à prendre hors la recette de Brabant aux environs de Nivelles, ou des recettes venues de feu le sieur François le Sire ou de Pierre le Sire.

Elle succéda à son frère dans la possession de la seigneurie de Boussu en Fagne et de ses dépendances et relief en fut fait par son mari le 22 septembre 1625. Par leur testament ses parents avaient ordonné « que tous les biens situés dans la châtellenie de Couvin fussent à jamais appendices de la maison de Boussu au cas où leur fils Antoine eut génération légitime et devait ladite terre de Boussu et ses dépendances demeurer à la lignée directe et masculine et à défaut au plus proche parent, sans rien aliéner, ni changer, hors le cas d'emprisonnement, le besoin de pourvoir à l'établissement des enfants et autres grandes nécessités inévitables ».

Marguerite Marotte et Jean de Quiévrain eurent un fils: Philippe de Prets, dit de Quiévrain, seigneur de Boussu en Fagne, Sainte-Monegonde, etc., tiers-seigneur et prévôt héréditaire de Couvin, etc., seigneur de Ciply, Beaumont, etc., mort le 13 août 1640. Il avait épousé en premières noces, par contrat du mois d'août 1634, Charlotte de Bonnières, morte en 1636, fille de Philippe, gouverneur de Damme, et de Marie de Tournay; et en secondes noces,

par contrat du 18 mai 1638, Françoise-Anne de la Vieuville, fille de Pierre-Philippe et de Jeanne d'Ombre.

De cette seconde union naquit Charles-Philippe-Claude de Prets, dit de Quiévrain, seigneur de Boussu en Fagne, Sainte-Monegonde, etc., tiers-seigneur et prévôt héréditaire de Couvin, etc., par relief du 30 mai 1654, mort célibataire et le dernier de sa famille le 21 novembre 1657, inhumé à Boussu. Il avait testé le 26 octobre précédent, ayant obtenu à cet effet, un octroi ad testandum de Maximilien-Henri de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, le 21 du même mois. Il institua Boussu en Fagne et ses dépendances en fidéi-commis au profit de son parent Louis-François-Théodore de Marotte, seigneur d'Acoz, appelant, à son défaut, son frère Tiergnies et à défaut de celui-ci, son autre frère Moncornet. A leur défaut était institué leur plus proche parent mâle, le tout à condition de prendre le nom et les armes de Quiévrain.

6º Françoise, qui devait avoir la recette des biens gisant à Châtelet, etc. Elle devait aussi avoir « la quatrième partie du beau moulin que possédait par souffrance M. de Fosteau (Nicolas de Marotte, frère du testateur), à raison que ladite quatrième part était dédiée à Jean de Marotte, fils dudit seigneur de Fosteau, s'il eut vécu; car ledit moulin n'avait pas été partagé entre les quatre fils de Jean Marotte, père du testateur et de Marie de Henry, etc. »

SEIGNEURS D'ACOZ. Vbis. Antoine Marotte reçut dans le partage fait par le testament de ses parents, la maison avec ses dépendances qu'ils habitaient à Châtelet, ainsi que la cense qu'ils exploitaient « par serviteurs et meschinnes (servantes) ». Il obtint de son père, par transport du 18 août 1580, la seigneurie d'Acoz dont il acquit la cour échevinale avec moyenne et basse justice de l'abbé de Floreffe, le 10 avril 1585, et la haute justice et les droits accessoires, du domaine le 16 juillet 1586 (BORMANS). Le 23 juillet de cette



dernière année, il obtint du roi Philippe II, comme comte de Namur, la réunion de tous ses biens à Acoz en un seul plein fief avec haute, moyenne et basse justice, n'ayant qu'une cour échevinale. Souverain bailli et maïeur de Châtelet, il mourut en ce lieu le 4 décembre 1590, écrasé avec sa femme et sa fille sous les ruines de sa maison qui s'écroula. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1580, Françoise du Jardin, chanoinesse de Denain, fille de Guillaume, seigneur de Wodecq ou Wocq et d'Hérinnes, et d'Anne Buydens, d'Audenarde, dite de Macquelrève, à côté de laquelle il fut enterré dans l'église de Châtelet avec ces quartiers: Marotte, Henry; Jardin, Macquelrève.

Ils eurent de leur union :

1º Jean, qui suit.

2º Louise, qui périt avec ses parents dans l'écroulement de leur maison.

3º et 4º deux filles, religieuses à Audenarde.

VI. Jean de Marotte, chevalier, seigneur d'Acoz, qu'il releva par le décès de son père, le 13 décembre 1608 (Bormans), de Tergnies qu'il acquit en 1614, d'Antoine d'Onyn, seigneur de Chastre, fut échevin de Mons en 1614, 1620 et 1622, puis premier échevin de Namur. Il fut compris avec ses trois oncles dans le diplôme de l'empereur Mathias, du 6 septembre 1613 et reçut du roi Philippe IV, le 26 mars 1628, des lettres de chevalerie dont voici un extrait:

PHILIPPE, etc. Scavoir faisons que pour la bonne relation que faite nous a esté de nre cher et bien amé Jehan de Marotte, se d'Acoz, premier eschevin de nre ville de Namur et des bons services qu'il a rendus à nostre couronne, tant en ladite qualité et en celle de premier eschevin de nostre ville de Mons, comme en différentes aultres occasions, même qu'il auroit eu l'honneur d'intervenir à nre royale inauguration pour laquelle seule les roys nos prédécesseurs auroient accoustumé d'honorer du tiltre de chevalier semblables premiers eschevins y entremis à cause de leur

charge; pourquoy il nous supplioit très humblement que Tre bon plaisir fust aussi de l'en décorer, attendu mesme qu'il en seroit capable au moïen de sa naissance. Pour ces causes et tout ce que dessus considéré, etc., avons icelui... fait et créé, faisons et créons chevalier par ces presentes. Madrid, 26 mars 1628.

Le 12 avril 1608, il fit roffre sur la saisie de la terre de Villers-Potterie faite par Jacques Zuallart et vendit cette terre à Pierre de Martigny, chevalier, et à sa femme, le 8 avril 1609, par retrait lignager, puis la reprit en hypothèque. Jacques Zuallart paraît, néanmoins, avoir eu la possession de la même seigneurie, car il la vendit, le 24 septembre 1610, au dit Philippe Marotte, qui, l'ayant purgée de ses mains, la transporta de nouveau à Pierre de Martigny le 22 juillet 1611 et la lui rendit en hypothèque. Le 30 juin 1618, Villers-Potterie, saisi par Pierre Tamison, fut transporté par lui à Philippe Marotte, qui avait acquis, dès le 27 août 1612, les droits de Jacques Zuallart sur cette terre (BORMANS).

Le seigneur d'Acoz épousa, à Sainte-Waudru à Mons, le 23 novembre 1610, Catherine Doffignies, dame de Callenelle, fille de Thierry Doffignies, chevalier, seigneur du même lieu, conseiller à la cour souveraine de Mons, et d'Anne de Campenne, mourut le 7 mars 1631 et fut inhumé au chœur de l'église du couvent de Saint-François-sur-Sambre.

Sa veuve releva, le 17 mars 1633, une rente de 1,100 florins due par le prince de Barbanson sur la haute vouerie de Mons, lui échue par le trépas de Thierry, son père. Elle fut dépossédée de la Villers-Potterie, dont Philibert de Martigny fut investi le 24 septembre 1639; mais dès le 12 octobre suivant, Jean-François de Marotte, fils de la dame d'Acoz, ayant fait opposition, fut mis en possession de ladite terre, qui fut enfin retirée des mains de la veuve de Jean de Marotte le 23 novembre 1641 (BORMANS).

Cette dernière fit son avis le 12 août 1656, mourut le 21 septembre 1659 et fut inhumée à côté de son mari, ayant eu de son mariage:

- 1º Théodore-Philippe, sans alliance.
- 2º Marie-Anne, religieuse à la Paix-Dieu, bénédictines réformées, en 1636. Elle fonda dans la maison de sa mère à Mons le couvent des bénédictines dont elle devint la première abbesse le 15 juillet 1646, et mourut le 6 juillet 1656.
- 3º Yolende, née à Mons, baptisée à Saint-Germain le 20 mars 1614, morte sans alliance à Mons le 18 septembre 1674.
  - 4º Jean-François, qui suit.
  - 5º Anne-Françoise, bénédictine, professe en 1643.
- 6º Françoise (ou Jeanne)-Christine, qui transporte, avec sa sœur Marie-Philippine, aux bénédictines de Namur, le 1ºr février 1676, une rente sur Villers-Potterie (Bormans). Elle épousa François-Michel de Salins, chevalier, gentilhomme français, et mourut sans enfants à Mons, le 31 juillet 1678, ayant testé le 30 mars précédent.
- 7º Marguerite-Camille, décédée le 22 septembre 1693, mariée à Hugues de la Mairie, capitaine de cavalerie, mort le 29 novembre de la même année, dont une fille posthume.
- 8º Marie-Philippine, morte sans alliance à Mons le 10 juillet 1698, ayant testé le 6 et le 12 octobre 1678.
- 9º Gilles-Antoine-Ignace, qui suivra après la descendance de son frère.

VII. Jean-François de Marotte, seigneur d'Acoz, qu'il releva le 17 juin 1644 (BORMANS), fut à son tour créé chevalier par lettres patentes du 24 juillet 1647, dont voici un extrait:

PHILIPPE, etc. Pour le bon rapport qui nous a esté faict de fire cher et bien amé Jean-François de Marotte, sei-gneur d'Acos, natif du païs et comté de Namur, filz de messire Jean de Marotte, chlr, sr d'Acos et de dame Catherine Doffignies, fille de messo Thierry Doffignies, aussy chlr,

sr de Callenelle et que ses prédécesseurs auroient rendu plusieurs bons et fidels services a nos ancestres ducqs de Bourgne et depuis aux empereurs et rois nos très honorés seigrs et ayeuls (de glorieuse mémoire), déservant charges honnorables en la guerre, à l'exemple desquels ledt Jean-François de Marotte s'estant dez sa jeunesse adonné aux armes, auroit servy volontairement à ses frais plusieurs campagnes durant le gouvernement des Païs-Bas de feu nre très cher et très amé bon frère le cardinal infant don Ferdinand, s'estant trouvé en toutes les occasions qui se seroient présentées de son temps. Pour ces causes... avons iceluy... fait et créé chevalier. Madrid le 24 juillet 1647.

Il testa le 11 mai 1649 et mourut le 19 février 1656, ayant épousé, par contrat du 16 août 1647, Marie-Philippine-Christine-Isabelle de Rodoan, morte le 7 juin 1667, fille de Charles-Chrétien de Rodoan, seigneur de Berleghem, Amerval, Berchem-Saint-Laurent, et d'Allardine de Herzelles, baronne de Fontaine-l'Evêque, dame de Lillers.

Ils eurent de leur union trois fils :

1º Louis-François-Théodore-Gaspar, seigneur d'Acoz, que son tuteur releva pour lui le 15 décembre 1660 (Bormans), né à Acoz et baptisé à Gerpinnes le 5 juillet 1648. Appelé par le testament de Charles-Philippe-Claude de Quiévrain à succéder à tous ses biens, à condition de prendre le nom et les armes de Quiévrain, il releva, le 4 décembre 1675, 1º la terre de Boussu en Fagne, y compris la tiers-seigneurie et la prévôté héréditaire de Couvin; 2º la seigneurie de Sainte-Monegonde à Frasnes; 3º telle part qui lui compétait dans les bois de Parchonniers. Il prit le nom et les armes de Quiévrain, mourut sans alliance le 19 février 1677 et gît à Saint-François.

2º Gilles-Antoine-Charles, dit de Terny ou Tiergnies, seigneur d'Acoz après son frère, par relief du 14 novembre 1680 (Bormans). Il succéda à son frère aîné, dans les seigneuries de Boussu en Fagne et de ses dépendances, et à

son frère Henri-Joseph dans celles de Tiergnies, Villers-Potterie, etc. Il prit le nom et les armes de Quiévrain, fut reçu à l'état noble de Namur en 1680, et releva, le 26 janvier 1714, le winage de Thuin par la mort de sa mère. Il mourut sans alliance à Acoz le 26 juillet 1726. Ayant obtenu un octroi ad testandum le 18 février 1726, il fit le 19 juillet suivant son testament par lequel il laisse, conformément aux clauses du fidéicommis institué par Charles des Prets de Quiévrain, Boussu en Fagne et ses dépendances à son plus proche parent Jean-Michel-Valentin de Marotte ciaprès, auquel il laissa aussi Acoz et Villers-Potterie; il donna ses biens de Hainaut à Marie de la Mairie, sa cense de Châtelet à Jean-Jacques de Jamblinne, des rentes à Michel-Joseph, Adrien-Joseph et Yolende de Rodoan, et sa cense de Trouille à Gerpinnes, à Jean-François de Bruges (BORMANS).

3º Henri-Joseph-François, dit de Montcornet, seigneur de Tiergnies et de Villers-Potterie. Son frère Gilles-Antoine lui céda Acoz. Il fut reçu à l'état noble de Namur en 1705, et mourut sans alliance en 1717.

VII<sup>bis</sup>. Gilles-Antoine-Ignace de Marotte, seigneur de Callenelle, né à Acoz et baptisé le 12 février 1630, épousa le 24 juillet 1657, Hélène-Philippine de Havrech, chanoinesse de Moustier, veuve depuis 1651, de Jean de Marotte, seigneur de Montigny, Baronville, etc., fille d'Adrien d'Enghien, dit de Havrech, seigneur de Presle, Eversquoy et Rossilly, membre de l'état noble de Namur et d'Hélène de Huy, dame d'Aische en Refail. Il mourut le 19 février 1666, et sa veuve le 22 avril 1670, ayant eu de leur union:

1º Anne-Catherine, baptisée à Noville-au-Bois le 27 décembre 1657, décédée le 25 janvier 1694, mariée par contrat du 24 août 1676, et à Sainte-Waudru à Mons le 26, à Maximilien-François d'Udekem, seigneur de Guertechin, Gottechain, Rosières, capitaine au service de France, puis

au service impérial, né le 19 août 1630, décédé le 23 septembre 1703, fils de Gérard et de Marguerite de Nobili.

2º Philippe-Michel, qui suit.

VIII. Philippe-Michel de Marotte, seigneur de Callenelle, capitaine au service d'Espagne, né à Acoz, baptisé le 6 mars 1660, mort le 19 novembre 1725, épousa en premières noces à Sainte-Gudule à Bruxelles, le 25 juin 1682, Béatrix-Angélique de Arazola de Oñate, baptisée en la même église le 26 novembre 1651, décédée le 26 mai 1688, fille de Jean-Jacques, chevalier, conseiller et commis des domaines et finances, et de Jeanne-Angélique de Marselaer, sa première femme; et en secondes noces, sa cousine germaine Marie-Louise de la Mairie, fille posthume de Hugues et de Marguerite – Camille de Marotte. Cette seconde femme transporta, le 6 septembre 1726, avec sa fille et son gendre François-Joseph-Albert Rasoir, les biens que lui avaient laissés Gilles-Antoine-Charles de Quiévrain (de Marotte) ci-dessus, à Pierre-François le Sire (Bormans).

Philippe-Michel eut de sa première femme :

- 1º Jean-Michel-Valentin, qui suit.
- 2º Philippe-Joseph, marié sans enfants à Anne-Françoise de Belin, dame de Bothey et d'Archennes, fille de Jean-Jacques, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne-Marie de Ponty.
- 3º Marie-Béatrix, née à Tournay, baptisée à Saint-Piat le 13 novembre 1685, morte en bas âge.

De la seconde:

4º Marie-Rose-Reine-Dorothée-Bernardine-Thérèse, née et baptisée à Callenelle le 29 avril 1699, mariée à Tournay, paroisse de Saint-Nicaise, le 27 mai 1726, à François-Joseph-Albert Rasoir, seigneur de Croix, baptisé à Saint-Nicolas, à Valenciennes, le 21 juillet 1697, décédé sans enfants le 30 avril 1732, fils de Nicolas-Joseph Rasoir, seigneur de Croix et de Forest, capitaine au régiment de Solre, prévôt de Valenciennes en 1727, et d'Anne-Marie Savreux. Elle mourut le 23 juin 1755.



IX. Jean-Michel-Valentin de Marotte, né à Bruxelles, baptisé à Sainte-Gudule le 18 juin 1684, légataire de son parent Gilles-Antoine-Théodore de Marotte, dit de Quiévrain, et, de ce chef, seigneur de Boussu en Fagne, Sainte-Monegonde, tiers seigneur et prévôt de Couvin par relief du 12 mars 1744, etc., seigneur d'Acoz, Villers-Potterie, Lassus, Opdorp, Callenelle, Tergnies, etc., dut, suivant les clauses du fidéicommis, prendre le nom et les armes de Quiévrain et fut créé comte avec ce nom et ces armes par lettres patentes de l'empereur Charles VI du 22 mars 1727, dont voici un extrait:

CHARLES, etc. Pour le bon rapport que nous a été fait de notre cher et bien-aimé Jean-Michel-Valentin de Marotte. dit de Kuiévrain, écuyer, tiers seigneur et prévôt héréditaire de la ville de Couvin, sgr de Boussu en Fagne, de Sainte-Monegonde, d'Acoz, Callenelle, Villers-Potterie, d'Opdorp, Lassus, Herrebecque, Iergnée, Loxem, etc., qu'il auroit en mariage Marie-Thérèse-Josèphe, baronne de Hoens de Bustanzy: que par le décès de feu Gilles-Antoine de Marotte. dit de Kuiévrain, il seroit devenu le chef de ladite famille de Marotte; que ladite famille seroit d'une très ancienne noblesse, reconnue pour telle dans nos Païs-Bas depuis plusieurs siècles et qu'elle auroit été convoquée en cette qualité aux Etats de Liége et de Namur comme il apparoîtroit par les lettres de convocation; que ledit nom de Marotte se liroit dans les archives les plus anciennes; que dès l'an 1231 on trouveroit un Jean de Marotte, chevalier, ainsi qu'il consteroit par certain acte de donation, au monastère du Val de Notre-Dame; qu'en l'an 1382 auroit vécu un autre Jean de Marotte, aussi chevalier, avec Isabeau de Namur, sa femme, fille de Robert de Namur, seigneur de Beaufort; que sous le règne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, auroit été encore un Jean de Marotte, qui auroit eu un commandement considérable dans les armées de ce prince et dans celles du duc Charles-le-Hardi, son fils; que

ladite famille de Marotte auroit été alliée de tout temps à des familles nobles et qu'elle compteroit parmi ses alliances plusieurs familles des plus distinguées de nos Paīs-Bas, telles que celles de du Jardin, d'Havrech d'Enghien, de Rodoan et autres; que Charles-Philippe-Claude de Kuiévrain, seigneur de Boussu en Faigne, dernier de la noble famille de Kuiévrain, auroit institué Louis-François-Théodore de Marotte, seigneur d'Acoz, son cousin germain, son héritier universel par son testament en date du 26 d'octobre 1675, ayant substitué les frères dudit Louis-François et à leur défaut, leur plus proche parent mâle, à charge que lui et ceux qu'il auroit appelés à sa succession comme dit est, seroient obligés de porter, prendre, relever et continuer le nom et armes de Kuiévrain; que ladite substitution étant venue à échoir au remontrant, il se trouveroit dans la même obligation et, comme plusieurs de ses prédécesseurs, tant de ladite famille de Kuiévrain que de celle de Marotte, auroient été honorés de divers emplois conformes à la noblesse de leur extraction, et qu'ils se seroient tous comportés fidèlement et avec zèle en vrais et loyaux vassaux envers leurs rois et princes souverains, nos glorieux prédécesseurs; et que lui-même ne souhaiteroit rien avec tant d'ardeur que de suivre les traces de ses ancêtres, etc. Pour ce est-il, que nous, ce que dessus considéré, etc., avons de notre certaine science, etc., créé, comme nous faisons et créons ledit.... Jean-Michel-Valentin de Kuiévrain, comte, ensemble ses enfants et postérité mâles et femelles, etc., comtes et comtesses, suivant l'ordre de primogéniture, etc. Permettons audit.... qu'il puisse continuer à porter les anciennes armes de Kuiévrain, qui sont un écu d'or au chef d'argent bandé de six pièces d'argent et de gueules et icelles décorer de deux lions d'or affrontés, armés et lampassés de gueules, et surmonter d'une couronne à perles l'écu de ses armoiries, etc.

Le comte de Quiévrain fut admis la même année à l'état

noble de Namur. Il n'eut pas d'enfants, mourut le 5 janvier 1750 et fut inhumé à Saint-François. Par son testament du 4 janvier précédent, ouvert le 8, il laissa à sa cousine Marie-Thérèse-Catherine d'Udekem, fille cadette de son cousin germain, unique descendant de Catherine de Marotte. sœur de son père, les seigneuries d'Acoz et de Villers-Potterie, sauf l'usufruit de sa femme, à laquelle il laissa tout le reste de ses biens tant mobiliers qu'immobiliers. Il avait épousé, par contrat du 20 septembre 1724 et le surlendemain à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, Marie-Thérèse-Joseph Hoens de Bustanzy, née à Anvers le 21 avril 1602, fille de Marie-Joseph-François, baron Hoens de Bustanzy, seigneur de Voorde, et de Suzanne-Catherine van Leven. Elle releva Boussu et ses dépendances pour son usufruit le 12 juin 1750, mourut au château d'Acoz le 12 juin 1760 et fut inhumée au chœur de l'église.

MAROTTE DE MONTIGNY. IVbis, Nicolas Marotte, seigneur d'Arbre, échevin de Namur en 1556, avait acquis, ainsi que son frère Jean, une grande fortune dans la métallurgie, principale industrie du pays. Le 20 janvier 1556, Jacques Gerlache, mari de Françoise Ringart, pour l'usufruit, et François le Couvreur, dit Masteau, son fils (sans doute oncle maternel du dit Nicolas), pour la propriété, lui transportent une rente sur le cherruage de Hemptines, Wasseige et Meffe, donnée en mariage à la susdite Françoise Ringart par son contrat de mariage du 12 janvier 1518. Thomas Groingnart, mari de Jeanne Ringart, et Hugues, leur fils, lui transportent le 22 octobre 1558 leur cherruage de Hemptines contre François le Couvreur, dit Masteau, qui en réclame la moitié et ce dernier lui cède, à son tour, la moitié de la maison de Hugues Ringart, son grand-père, et de Marie Lize, sa grand-mère, appelée la cense de Torteau ou Tutreau, contre ledit Hugues Groingnart, son cousin, le 3 novembre suivant. Le 3 septembre 1561, il achète encore

de Huart Groingnart une rente à Hemptines. Il engage au comte d'Egmont, le 16 février 1562, le cherruage de Hemptines comme caution d'un contrat relatif aux franc bois et forêt d'Oignies. Le 7 mars 1565, Jean de Lonchin lui engage sa terre de Soye et lui vend, le 16 janvier 1568, une rente sur cette terre; le 10 février 1573 Jeanne T'Serclaes, femme du dit Jean de Lonchin, ratifie l'engagère de la terre de Soye, faite par son mari. Cette terre fut rendue à la famille de Lonchin le 25 juin 1574 par Jean Marotte, seigneur de Boussu-en-Fagne, qui en était devenu possesseur, nous ne savons à quel titre (Bormans).

Le 14 septembre 1570 il comparaît avec son frère germain Antoine, comme nous l'avons déjà dit, dans un acte où il est qualifié seigneur d'Arbre.

Nicolas Marotte acquit avec son frère Jean, de Nicolas Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, la franche forêt d'Oignies par acte du 23 décembre 1561, puis les droits de justice sur ce fief le 13 décembre 1563, et enfin toute la baronnie de Vierves pour la somme de 22,000 livres, le 15 janvier 1564. D'après un accord fait entre les deux frères le 16 mars 1565, réalisé le 1er mars 1567, Nicolas devint seul propriétaire de la baronnie de Vierves. Par acte passé à Namur le 18 février 1567, Jean de Hamal, seigneur de Montigny-lez-Meffe, tant pour lui que pour sa femme Jacqueline d'Eve, échangea le château et la seigneurie de Montigny provenant de sa femme, le fief de Bauvegnies par lui acquis et la terre allodiale de Maylet près Saint-Germain, contre la baronnie de Vierves, Treignies, Matignoles, Matagne-la-Grande, Matagne-la-Petite, Ville-en-Fagne, Oignies, Mesnil, et cet acte fut réalisé le 1er mars suivant.

Nicolas épousa Anne Charlet, fille d'Arnould, seigneur de Pontillas, et de Jeanne d'Onyn, dont il eut:

- 1º Jean, qui suit.
- 2º Nicolas, seigneur d'Arbre, marié à Jeanne Maitrecoq, fille de Gobert et de Ghislaine de Futevoye. Le 18 sep-



tembre 1607, il relève le fief de Petit-Gaul, à Biesme-la-Colonaise, par décès de Gobert, son beau-père. Il vend avec sa femme un pré à Biesme, le 23 mars 1609. Il engage, le 21 avril 1627, au capitaine de Nuremberg, les fiefs d'Arbre et de Romignée. Le 27 mars 1630 il achète une maison à Arbre, de Martin Lambert (BORMANS).

Il fut père de :

a. Nicolas, seigneur d'Arbre, Romignée, Neffe, Besenne, Mons-en-Gerlays, Forges par relief du 16 octobre 1640. Il engagea à Vincent de Harscamp la seigneurie d'Arbre le 19 septembre 1643 et transporte au même Vincent, le 26 juin 1653, une rente sur cette seigneurie. Le 2 juin 1654 il engage à Jean de Gosée les seigneuries d'Arbre et de Romignée, les afforages et la mairie de Lesve, et avec son frère Hubert, les engagea de nouveau le 12 février 1655 à Nicolas Burlen.

Il transporte seul, le 19 octobre suivant, la seigneurie d'Arbre à son cousin Philippe Marotte. Il ne se maria point.

- b. Hubert, vivant le 16 février 1655.
- c. Arnould, et d. Adrien, sans alliance.
- e. Marie, femme de Robert Stainier, fils de Robert, échevin de Châtelet, et de Marie le Loupi.
- f. Marguerite, alliée à Pierre Burlen, fils de Guillaume, conseiller pensionnaire des états de Namur, et de Jeanne Bardoul.
- g. Jeanne, femme de Gilles Burlen, receveur de l'état ecclésiastique du pays de Namur, veuf de Marguerite Tamison, frère du précédent. Il est mentionné comme veuf de Marguerite Tamison le 23 septembre 1606 et comme décédé le 29 février 1619.
  - h. Ghislaine, religieuse à Soleilmont.
  - i. Catherine, religieuse à la Ramée.
- 3º Arnould, seigneur de Parfondeville, mort le 12 avril 1633. Il acquit, le 20 mai 1600, un fief à Leuze par transport de Gilles Gilson (BORMANS). Il épousa Marie Gaiffier,

fille de Christophe, greffier du conseil provincial de Namur, puis receveur-général du comté, et de Gertrude de Longchamps, sa seconde femme. Leur testament conjonctif, qui est du 15 juillet 1632, fait mention de tous leurs enfants:

A. Nicolas, seigneur de Parfondeville. Il relève les terres de Leuze par décès de son père le 26 avril 1634, et Parfondeville, Lustin, Maillen, Taillefer, Frapcul, aussi par décès de son père, le 19 juin 1640. Le 19 décembre de cette dernière année, il vend les biens de Leuze, Parfondeville, Lustin et Maillen, à Simon de Gosée, du consentement d'Arnould de Hoffschmidt, écuyer, son beau-frère, ce qui ne l'empêcha pas d'engager les mêmes biens à Isabelle de la Faille, femme de Jean de Fumal, le 3 juillet 1641. Il vend avec Jean de Goblet, agissant au nom d'Arnould de Hoffschmidt et de Marie Marotte, sa femme, à Vincent de Harscamp, des biens à Dhuy, Boninne, etc., le 23 décembre 1642. Il engage Parfondeville au même Vincent de Harscamp le 27 février 1643, puis à Jean de Fumal, son cousin, et aux carmes de Marlagne le 31 août 1646 (Bormans).

Il épousa Marie de Surhon, née à Tournay, baptisée à Saint-Jacques le 6 décembre 1609, fille de Vincent, seigneur de Beninghen, Brulois, avocat fiscal au bailliage de Tournay et Tournaisis, puis conseiller au grand conseil de Malines et procureur-général audit conseil, et de Jorine ou Joraine de Preis (Comte Paul du Chastel de La Howardries, Notices tournaisiennes, III, p. 504). Il mourut à Tournay, paroisse de Saint-Piat, le 7 février 1689, ayant eu de son mariage:

a. Philippe, seigneur de Parfondeville, marié à Sainte-Marguerite à Tournay, le 25 janvier 1672, à Marie-Claire-Valentine d'Outreman, née à Tournay, baptisée à Notre-Dame le 20 avril 1646, décédée dans la même ville, paroisse de Saint-Jacques, le 3 février 1675, fille de Jean-François, seigneur du Chastelet, et de Jeanne de Formanoir, dame de Merlain (Ibid.). Il mourut à Bruxelles et fut inhumé à Notre-Dame de la Chapelle le 10 février 1716.

- b. François, seigneur de Lustin, prêtre, mort à Tournay, paroisse de Notre-Dame, le 21 février 1729, inhumé à Saint-Jacques (*Ibid.*).
- c. Marie-Jeanne, née à Tournay, baptisée à Saint-Jacques le 25 août 1635, religieuse professe au cloître de Notre-Dame de la Paix à Mons. Son testament fut approuvé, le 11 septembre 1654, par les maïeur et échevins de Tournay (*Ibid.*).
- d. Françoise-Mechtilde, religieuse au même cloître. Son testament fut approuvé par les mêmes magistrats le 1ºr avril 1656 (*Ibid.*).
  - e. et f. Barbe et Marguerite (Ibid.).
- B. Arnould, qui reçoit les seigneuries de Lustin et Maillen et la maison de Namur. Il se fit carme et est mentionné le 16 décembre 1645.
- C. Guillaume, qui obtient la culture de Leuze. Il est mentionné à la même date.
- D. Barbe, mariée à Charles de Schoonvliet, seigneur de Kermpt, fils de Gilbert.
- E. Marie, mariée en 1633 à Arnould de Hoffschmidt, capitaine et officier surintendant de la terre et baronnie de Mirwart, anobli par lettres patentes du 23 décembre 1642, avec lequel elle vivait le 12 décembre 1643 et le 16 mars 1645. Il était fils de Bernard, natif de Paderborn, et de Barbe Voltmans.
  - F. Marguerite, religieuse à Marche-les-Dames.
  - G. Anne, religieuse au Val-Notre-Dame.
- 4º Hélène, mariée à Adolphe de Ghelin, guidon d'une compagnie de bandes d'ordonnance, fils d'Antoine et d'Anne de Lespinée. Il releva, le 31 mai 1550, les biens de son père, sauf l'usufruit de sa mère (BORMANS).
- V. Jean Marotte, seigneur de Montigny, de Yergnée du chef de sa femme, d'Eghezée, qu'il acquit le 15 avril 1600, de Jean de Courtil, d'Ostin, de Hemptines, Noville-sur-Mehaigne, releva le fief de Skendremale près Hambraine,

en vertu d'un contrat passé entre Nicolas, son père, et le seigneur de Hamal, le 20 juin 1590 (Bormans). Il épousa, par contrat du 20 septembre 1574, Henriette de Hemricourt, dit Hawéal et Haweau, dame de Yergnée, fille d'Henri et de Mechtilde de Nootstock.

Le 19 juillet 1582, il fut admis dans la bourgeoisie de Liége, ayant relevé le métier des vignerons, comme mari d'Henriette Haweau.

Il acquit, avec sa belle-mère veuve, le 2 juin 1600, un fief à Hemptines, provenant de Jeanne de Feroz. Le 14 février 1602, il déclare s'opposer à tout transport que Jacques de Fresne et Jeanne de Haccourt, sa femme, voudraient faire de la seigneurie d'Eghezée. Cette seigneurie est néanmoins vendue, le 22 février 1606, par Isaac de Fresne et Hélène de Haccourt, sa femme; mais dès le 5 avril suivant, l'acquéreur la transporte à Jean Marotte, qui en fait le retrait lignager (BORMANS).

Le 5 décembre 1619, son fils François fait en son nom le relief du fief de Hemptines et du moulin de Wasseige, par décès de Mechtilde de Nootstock. Il achète de Jean de Berlo, le 19 décembre 1621, une franche taverne, des cours féodales et censales, etc., à Hemptines; mais ce seigneur en fait le retrait le 24 mars 1626 (BORMANS).

Jean Marotte comparaît encore avec sa femme le 27 janvier 1624, dans un acte passé devant la cour du Feix.

Il fut anobli avec permission d'ajouter à son nom celui de Montigny, par lettres patentes du roi Philippe IV, données à Madrid le 2 août 1630, moyennant finance, et enregistrées à Lille. En voici un extrait:

PHILIPPE, etc. De la part de Jean Marotte, seigneur d'Iergnée, natif et demeurant en nostre pays et comté de Namur, nous a esté représenté qu'il auroit toujours servy nostre party et soi tenu audt comté sur son chasteau de Montigny situé aux frontières du pays de Liége, maintenant iceluy au temps des troubles de nos Païs-Bas contre nos ennemis et seroit allié à une noble damoiselle de la maison de Hemricourt dit Haweal, de laquelle il auroit procréé plusieurs enfans qui serovent aussy noblement alliez, assavoir son fils aisné, sieur de Ville, à une fille de la maison de Dorio; son fils Antoine à la sœur du capitaine Sévery, lieutenant gouverneur de nostre chasteau de Namur : estant un aultre sien fils chanoine de Saint-Servais à Maestricht et encore un aultre nommé André, mort après avoir servy à l'empereur moderne ès guerres de Juliers sous le commandement de l'archiducq Léopold et depuis à nous, parmy la cavallerie, par l'espace de quelques années, tant en la compagnie de don Diego de la Cueva, qu'en celle de don Jean Mino de Canara, se trouvant à la journée du Palatinat; avant son fils Antoine pareillement servy à l'empereur aux guerres de Bohême et particulièrement en la bataille de Prague et depuis en la cavalerie de nos Païs-Bas; et aussy un des fils de son fils aisné a esté alfère par plusieurs années au régiment du comte de Merode en Allemagne et signamment ès guerres contre le roy de Danemark où ledit roy estant entré en une certaine isle, la part qu'ils estoient logez rompant le quartier, auroit ledt alfère esté prins et détenu prisonnier l'espace de six mois entiers et un aultre fils de sondit fils aisné seroit encore présentement servant en la cavallerie dudt empereur; oultre que les filles seroyent aussy noblement mariées, l'une avec Emmanuel Rougrave, sieur de la terre d'Emptinne audit comté de Namur; une aultre avec le sieur de Montgautier et la troisième l'auroit esté avecq un de la maison de Thiribu; en considération de quoy et qu'il se trouve pourveu des moyens compétants pour maintenir l'estat et qualité de noblesse, il nous a très-humblement supplié que nostre bon plaisir soit de l'anoblir et afin de distinguer sa famille d'aultres du mesme surnom lui permettre d'adjouter au sien le nom de Montigny ainsi que s'appelle son dit chasteau où il demeure. Scavoir faisons, etc. Les armes sont : « D'or au trescheur floré et contre- . floré de sable, au saultoir raccourcy de gueules brochant sur le tout et chargé au milieu d'un escusson d'argent à trois chaudrons de sable remplis de gueules. Cimier : une cigogne au naturel, membrée et becquée de gueules. »

La finance a été taxée à 1,950 livres de 40 gros.

Il mourut peu après la date de ce diplôme, car le testament qu'il avait fait avec sa femme fut approuvé le 2 septembre 1630. Ils eurent de leur union:

- 1º Nicolas, qui suit.
- 2º Jean, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, reçu le 22 décembre 1598. Il résigna sa prébende en faveur de son frère.
- 3º Henri, chanoine du même chapitre par réception du 31 mai 1608, décédé le 14 novembre 1648.
- 4º François, seigneur d'Ostin, marié sans enfants à Marguerite de Velroux. Il relève, le 30 avril 1605, le fief de Tourteau par décès de Nicolas Marotte, son grand-père. Le 5 décembre 1619, il relève au nom de son père le fief de Hemptinne et le moulin banal de Wasseige par décès de Mechtilde de Nootstock, sa grand'mère maternelle (Bormans). Il testa par devant le notaire P. Delsaux, à Namur, le 21 novembre 1650, en faveur de son petit-neveu et filleul François-Philippe de Marotte de Montigny. Le testament fut approuvé à la cour du Feix le 13 décembre 1651, à la réquisition d'Hélène-Philippine de Havrech, veuve de Jean de Marotte de Montigny.
- 5° Antoine, qui après avoir servi dans les armées impériales et avoir assisté à la bataille de Prague, épousa en premières noces Marguerite de Sévery, veuve de Thomas de Francisci, seigneur de Champion, sœur du lieutenant-gouverneur du château de Namur et fille d'Everard de Sévery, seigneur de Monceau et de Marie Blanchedame. Le 9 février 1635, Thomas Gilman, son parent, fit le retrait du fiel de la Montagne à Champion saisi sur ledit Antoine Marotte faute de relief. Ce fief avait été donné par Mar-

guerite de Rifflart à son mari Thomas de Francisci et par celui-ci à Marguerite de Sévery, sa seconde femme.

Il eut de la première :

a. Nicolas, lieutenant au régiment de marine de Sparre, au service des Etats-généraux de Hollande, tué dans un combat naval devant Flessingue en 1714. Il se maria en Hollande et laissa trois filles.

De la seconde:

- b. Michel, né à Noville-au-Bois en 1646.
- 6° Marie, mariée par contrat du 28 novembre 1608, à Emmanuel de Rougrave, seigneur de Hemptines, Natoye, Stevort, fils d'Engelbert et de Barbe de Trixhe, petit-fils de Jean et de Marguerite de Horion: Il vivait encore en 1663.
- 7º André, seigneur d'Eghezée. Il servit dans les armées impériales, puis dans les armées espagnoles et à son retour dans ses foyers, épousa N. de Saulx ou de Saule, dont la mère était Marguerite Gédéon. Il mourut le 28 avril 1630, et fut inhumé sous une pierre portant un double écusson, en l'église paroissiale de Saint-Germain. Il laissa un fils:

Hubert, seigneur d'Eghezée, qu'il releva avec le bois de Boloy, le 19 février 1648, par la mort de son père. Le 6 juillet suivant il engage le bois de Boloy à Jean Pottelet. Reçu à l'état noble de Namur le 17 avril 1657, il vendit les fiefs et les mouvances d'Eghezée à Ferdinand Zuallart le 13 juin 1658 (Bormans). Il épousa Marguerite Martin, sœur de Jean-Baptiste Martin, procureur général au conseil de Namur et l'un des plénipotentiaires du roi d'Espagne au traité de Ryswyck, et fille de Jean Martin et de Marie Gédéon, avec laquelle il testa à la cense de Maillen sous Saint-Germain, le 24 janvier 1660.

Leur fille unique Marguerite-Charlotte-Adolphine rentra dans la possession d'Eghezée, puisqu'elle en fit le relief le 15 mars 1669 (Bormans). Baptisée à Notre-Dame à Namur le 1er avril 1651, elle épousa, par contrat du 10 février 1675, Edmond d'Ochain, dit de Jemeppe, seigneur d'Aye, Jamo-

denne, Hogne, né à Marche le 18 avril 1636, décédé le 1er mai 1721, fils de Jean et de Jeanne de Soy. Elle décéda à Aye le 16 janvier 1741.

8º Jacques, seigneur de Noville sur Mehaigne par engagère du 29 janvier 1629 et relief du 5 mars 1641 (dans l'acte de ce relief donné par Bormans, il est nommé Jean). Il releva, par l'intermédiaire de son fils Philippe, le fief del Motte à Noville le 18 février 1647. Il épousa Françoise de Schoonvliet, fille du seigneur de Kermpt et mourut le 21 juillet 1657. Etant veuve elle oblige avec Anne Thonets ou Thonnets van Hameyde, sa belle-fille, et Jacques de Montigny, son petit-fils, ses biens envers François Helman le 8 janvier 1672 (Bormans) et décéda le 24 septembre 1674.

Elle eut de son mariage un fils :

Philippe, seigneur de Noville sur Mehaigne, qu'il releva avec le fief del Motte le 10 janvier 1658. Nous avons vu plus haut qu'il avait relevé ce dernier fief au nom de son père le 18 février 1647. Le 30 août 1657 il avait engagé à François Badot, pensionnaire des nobles de la province, et à Guillaume Fayn, son oncle, les biens de Noville (Bormans).

Il épousa Marie-Anne Thonets ou Thonnets van Hameyde (1), avec laquelle il oblige le 1er avril 1667, leur maison de Noville envers Albert-François de Croy, comte de Meghem (Bormans). Etant veuve, elle engagea le 15 novembre 1668 ses biens à Guillaume Thomaz. Elle eut entre autres enfants:

a. Jacques, qui oblige avec sa mère et sa grand'mère ses biens envers François Helman, le 8 janvier 1672, comme nous l'avons vu plus haut. Il releva le 4 janvier 1676 le fief del Motte à Noville, et transporta le 13 mars 1685, ce fief à François-Maximilien de Jamblinne. Enfin, le 22 septembre 1600, il donne le château de Noville sur Mehaigne au capi-



13.

<sup>(1)</sup> M. Bormans l'appelle ailleurs (2º partie, p. 168), Marie-Anne Thomache.

taine Jean-David Cruscamps et à Marie-Gérardine de Nesselt, sa femme (Bormans).

b. Anne-Marie, qui épousa, en 1652, Jean Charles de Blehen, seigneur de Ramezée, Gouy, Biron, avec lequel elle fit un testament conjonctif le 23 octobre 1660. Il était fils de Nicolas et d'Anne-Marie de Rahier. Ces époux obligent, le 24 avril 1670, leurs biens envers Guillaume Thomaz contre Jeanne Marcq, veuve de Mathieu de Nuremberg. Jean-Charles de Blehen fait un accord avec le même G. Thomaz, le 23 juillet 1672 (BORMANS). Anne-Marie vivait veuve le 23 septembre 1682.

c. Maximilien Joseph, qui transporte avec son frère Jacques le 30 mars 1680, à François Paulus les droits de leur frère Jean-François, sur la terre de Noville sur Mehaigne, droits que conteste à ce dernier Nicolas Lacroix

(BORMANS).

d. Jean-François, qui relève Noville sur Mehaigne par décès de Philippe son père, le 14 mars 1681. Le 23 septembre 1682, il transporte avec son frère Jacques et sa sœur Anne-Marie de Marotte, veuve du seigneur de Blehen (tous enfants de Philippe de Marotte et de Marie Anne Thonnets), une rente sur Noville à Madeleine de Gand (BORMANS).

9º Jeanne, mariée par contrat du 1er août 1622, à Pierre de Thiribu, fils de Nicolas et de Catherine de Chevalier, sa première femme. Il mourut prématurément le 27 novembre 1623, et fut inhumé à la Neuville en Condroz avec ces quartiers: Thiribu, Saint Fontaine, Chevalier, Radoux. Marotte, Charlet, Haweaux, Nouxstock (Nootstock).

10° Anne, mariée en 1613, à Gauthier de Velroux, seigneur de Montgauthier, fils de Guillaume et de Marie de Loen de Kemexhe. Leur testament, en date du 30 mars 1644, fut réalisé aux échevins de Liége (greffe Stephany, 1656-1669, fol. 183).

VI. Nicolas de Marotte de Montigny, seigneur de Mon-



tigny, Yergnée, etc., épousa par contrat passé à Liége le 4 août 1597, Jeanne d'Orjo, dame de Vyle et de Baronville, fille de Wuillaume, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne de Warisoul, chanoinesse d'Andenne. Il releva Baronville le 3 février 1616, mourut avant 1622, et fut inhumé à Vyle. Sa veuve fait un transport devant la cour de Vyle en faveur de son fils Jean, le 4 mai 1627, et cède le 9 mai 1659, l'usufruit de Baronville à son petit-fils Adrien-Guillaume de Marotte de Montigny.

Ces époux laissèrent trois enfants qui firent partage devant la cour du Feix le 27 janvier 1624:

1º Jean, qui suit.

· 2º Guillaume, seigneur de Vyle par relief du 30 mars 1652. Il servit dans la cavalerie impériale et testa le 3 janvier 1655.

3° Catherine, dame de Vyle par relief du 30 mars 1652, et de Baronville par retrait lignager du 14 février 1664 et du 9 février 1667, mariée par contrat passé à Huy le 26 mars 1636, à Charles de Celles, qualifié baron de Celles, colonel de cavalerie au service du duc de Lorraine, mort le 27 janvier 1654, fils puîné de Jean de Celles, seigneur de Hodoumont et de Jallet, et d'Anne d'Orjo. Elle décéda à Baronville le 7 mars 1704.

VII. Jean de Marotte de Montigny, seigneur d'Yergnée qu'il releva devant les féodaux du comté de Montaigu le 20 mai 1631, avait relevé le 21 février précédent les fiefs de Montigny, Hemptines, Tourteau, un fief à Hambraine le moulin banal de Wasseige, celui de Nivocourt, etc. Le 14 février 1643, il vend à Charles Zuallart, le droit de chasse et de banalité qu'il possède au ban de Thisne en Hesbaye à cause du moulin de Nivocourt. Il fut dans sa jeunesse alfère au régiment de Merode au service impérial, et épousa à Namur, par contrat du 25 mai 1637, Hélène-Philippote de Havrech, chanoinesse d'Andenne, fille d'Henri d'Enghien, dit de Havrech, seigneur de Presles,

membre et député de l'état noble de Namur et d'Hélène de Huy. Etant veuve de Jean de Marotte, elle releva les moulins de Nivocourt et de Wasseige, la seigneurie de Montigny, le tour de Torteau à Hemptines, le fief de Hanret, sans doute pour son usufruit, le 19 décembre 1651, et les releva de nouveau le 16 janvier 1654 (Bormans). Elle épousa en secondes noces, le 24 juillet 1657, comme nous l'avons déjà dit, Gilles-Antoine de Marotte, seigneur de Callenelle, ayant eu de son premier mari six enfants qui transportèrent, le 8 décembre 1660, le moulin de Nivocourt, à Charles-Alexandre de Woelmont, et partagèrent, à l'exception de la religieuse, par acte passé à Namur le 28 novembre 1664, à l'intervention d'Adrien de Havrech, seigneur de Walhain, capitaine, et de Warnier de Glymes de Brabant, seigneur de Falize et de Saint-Martin, leur oncle et bel oncle:

1º Adrien-Guillaume, qui, en vertu de ce partage, eut tous les biens féodaux et censeaux, sauf le moulin de Velupont. Il fut seigneur de Baronville par relief du 28 juillet 1650. Le 5 octobre 1662, il engagea ses biens de Montigny. Hemptines et Wasseige pour donner une dot à sa sœur Françoise, novice à Solières, et les engagea de nouveau à Jacques de Spontin le 4 avril 1666. En 1670, il fut recu à l'état noble de Namur. Il épousa, par contrat du 15 octobre 1668. Marguerite de Budier, fille de Jean-François et de Marie van Berchem, portant en mariage la terre de Montigny, la seigneurie de Hemptines, le moulin banal de Wasseige, etc. (Bormans). Ces époux engagèrent, le 5 août 1670, leurs biens à Marie van Berchem, leur belle-mère et mère respective, et transportèrent une rente sur Montigny au pensionnaire Jean Loizeau, le 3 avril 1677. On voit encore Adrien-Guillaume engager ses biens, le 14 avril 1678, à Jean-Jacques d'Hinslin.

Montigny et Hemptines passèrent à la famille Salpin. Pierre-Martin Salpin, qui avait déjà relevé, le 22 mai 1697, le fief de Montigny, provenant d'Adrien de Marotte, releva, au nom de son père Martin, le 24 janvier 1698, le même fie de Montigny et celui d'Hemptines, provenant, dit l'acte, d'Adrien de Marotte et de son frère François-Philippe (*Ibid*.).

2º François-Philippe, qui suit.

3º Paul-Philibert, qui eut dans le partage des rentes. Il céda, avec son frère François-Philippe, à leur frère Adrien-Guillaume, quatre fiefs qui furent relevés par Martin Salpin le 2 mars 1690.

4º Marie-Philippine, qui eut également des rentes. Elle est mentionnée, avec ses frères Adrien-Guillaume et François-Philippe, dans un acte du 2 février 1663 par lequel ils engagent à Jacques Hinslin les terres de Montigny, Hemptines, Ostin, le moulin de Wasseige, Velupont, etc. (*Ibid.*).

5º Françoise, religieuse à Solières.

6º Pierre-Nicolas, innocent, dont Adrien-Guillaume, son frère, doit prendre soin, selon l'acte de partage. Il possédait des droits sur Montigny, fief qui fut relevé, après son décès, par Pierre-Martin Salpin le 4 décembre 1697 (*Ibid.*).

VIII. François-Philippe de Marotte de Montigny, seigneur d'Ostin, capitaine au régiment de Gaëtani, cavalerie, au service d'Espagne, eut, dans le partage de 1664, le moulin de Velupont et des rentes. Le 2 avril 1602, il obligea ses biens à Catherine Barbier. Il épousa, par contrat passé à Namur le 10 février 1676 en présence de son frère Adrien-Guillaume, Anne-Marguerite de Ponty, née à Namur, baptisée à Notre-Dame le 1er octobre 1651, fille de Jean-Philippe, seigneur d'Hingeon, de Pontillas, Somme, etc., et de Thérèse de Gosée. Il fut reçu à l'état noble de Namur en 1683 et mourut le 26 septembre 1704. Sa veuve décéda le 26 mars 1738. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Denis, aujourd'hui canton d'Eghezée, sous une pierre tumulaire portant leurs quartiers respectifs: Marotte, Dorjo. Havrech, Huy. Ponty, Huy, Gosée, Gauthier. De leur alliance provincent:



1º Pierre-Adrien, seigneur d'Ostin, chanoine, puis doyen de la cathédrale de Namur. Il avait été reçu à l'état noble de Namur le 2 novembre 1705.

2º François, seigneur d'Ostin, mort à Tournay, paroisse

de Saint-Jacques, le 21 février 1729.

3º Jean-François-Joseph, dit de Baronville, qui engagea, le 15 janvier 1725, à Lambert de Molle les seigneuries de Montigny et de Hemptines, qu'il voulait purger des mains de Godefroid Smackers. Le 10 janvier 1727, il réclama le purgement de la saisie de ces seigneuries et du moulin de Velupont contre Nicolas-Edmond de Smackers, auquel il céda enfin les mêmes biens, dont relief fut fait par l'acquéreur le 14 décembre 1733 (Bormans). Il fut capitaine au service impérial et décéda à Huy, paroisse de Saint-Denis, le 4 mars 1736.

4º Pierre Antoine, dit de Baronville, sous-lieutenant aux gardes wallonnes au service d'Espagne, le 1er janvier 1719. Il prit part à l'expédition de Sicile, assista à la bataille de Villa-Franca, et fit l'expédition d'Afrique. Il devint lieutenant le 1er décembre 1723 et fut, depuis, agrégé comme lieutenant-colonel, à l'état-major de Valence (Guillaume, Hist. des gardes wal.).

5º Charles-Joseph, qui suit.

IX. Charles-Joseph de Marotte de Montigny, né à Dhuy, mort le 3 août 1743, seigneur d'Ostin et de Mattignée, capitaine de cavalerie au service de l'électeur de Cologne, reçu à l'état noble de Namur en 1713, épousa en 1730, Marie-Joseph-Françoise d'Aix de Denée, décédée le 25 janvier 1741, fille d'Antoine-François d'Aix, seigneur de Denée, et d'Anne-Ferdinande d'Yve, chanoinesse de Moustier. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Denis, où l'on voit leur pierre tumulaire ornée de leurs armoiries et de ces quartiers: Marotte-Montigny, Havrech, Ponty, Gosée. Aix, Glymes de Brabant, Yve, Taye-Wemmel.

Ils eurent six enfants dont les trois premiers et le sixième partagèrent à Namur, le 26 octobre 1764:

- 1º Philippe-Emmanuel, qui suit.
- 2º Marie-Joseph, mariée par contrat du 19 septembre 1761, à Philippe-François-Joseph, baron de Ponty, seigneur de Suarlée, Temploux, grand-maïeur de Namur, né à Temploux le 23 août 1741, membre de l'état noble de Namur par réception du 3 décembre 1771, fils d'Henri-Joseph, baron de Ponty, seigneur de Suarlée, et de Marie-Françoise de Ponty d'Hingeon.

3° Jean-Claude-Adrien, seigneur de Mattignée, né le 31 octobre 1737, lieutenant au régiment du grand-maître de l'ordre Teutonique au service impérial en 1763, et depuis échevin noble de Namur, reçu à l'état noble en 1789, mort au mois d'août 1809. Il épousa Marie-Joséphine-Alexandrine de Moniot, décédée le 15 avril 1801, fille de Jean-Dominique-Augustin, baron de Moniot de Weillen, et d'Angélique-Henriette-Joséphine Pélissonnier de Mazy, dont il eut une fille et enfant unique :

Marie-Joséphine-Alexandrine, mariée à Charles-Joseph-Arnold-Victor d'Auvin, seigneur d'Hodoumont, membre de l'état noble de Namur par réception du 21 août 1781, né à Burdinne le 31 juillet 1766, mort au château d'Hodoumont le 23 février 1837, fils de Jean-Charles-François-Joseph d'Auvin, seigneur de Burdinne et de la Monzée, et de Françoise-Louise-Eléonore-Joseph de Hamal de Petite-Somme, sa seconde femme. Elle mourut le 8 décembre 1801 et fut enterrée à Temploux.

- 4º Antoine-Joseph, officier au service impérial, tué au siége de Schweidnitz.
- 5º Marie-Joseph-Antoinette, chanoinesse régulière du Saint-Sépulcre à Charleville.
- 6° François-Joseph, chanoine du chapitre de Sainte-Gertrude à Nivelles, puis chanoine noble de la cathédrale de Tournay. Il avait obtenu à Louvain, le 27 novembre 1754, le degré de licencié ès lois.
  - X. Philippe-Emmanuel de Marotte de Montigny, seigneur

d'Ostin, de Boussu-en-Fagne, Frasnes-Sainte-Aldegonde, des Parchonniers, tiers seigneur et prévôt héréditaire de la ville de Couvin, né le 31 août 1734, d'abord capitaine au service impérial, fut reçu à l'état noble de Namur le 18 février 1765. Il épousa en premières noces, par contrat passé à Suarlée le 5 juin 1764, Marie-Françoise de Ponty, née à Namur et baptisée à Saint-Nicolas le 0 mars 1720, veuve d'Henri-Joseph, baron de Ponty, seigneur de Suarlée, et fille de Jean-Philippe, baron de Ponty et d'Hingeon, seigneur de Pontillas, Houssoy, Somme, membre de l'état noble de Namur, et de Marie-Françoise de Salmier de Hosden; en secondes noces, par contrat du 23 novembre 1770, Marie-Constance-Augustine, comtesse de Ponty, de Fallais et de Balâtre, baronne d'Hingeon, dame de Houssoy, Berlacomine, Pontillas, Somme, panetière héréditaire du comté de Namur, après son frère, mort en 1784, née au château de Pontillas le 9 avril 1750 et baptisée le 7 mai suivant, fille de Charles-Joseph, comte de Ponty, de Fallais et de Balâtre, baron d'Hingeon, seigneur de Pontillas, membre de l'état noble de Namur, et de Marie-Alexandrine-Bernardine-Justine, comtesse de Liedekerke, dame de la Croix étoilée.

Il mourut le 15 mars 1780. Sa veuve, dernière de sa branche, se remaria à Ostin, le 2 octobre suivant, avec Bertrand-Hyacinthe, comte de la Motte-Vauvert, seigneur de Blavon, en Bretagne, major au régiment des grenadiers royaux de Picardie, chevalier de Saint-Louis, qui releva avec sa femme Balâtre, Hingeon, etc., le 24 mai 1784, et Fallais le 15 mars 1787 (BORMANS). Elle décéda au château de Fallais le 6 février 1707.

Philippe-Emmanuel eut de sa seconde femme :

1º Marie-Philippine-Rosalie, née à Namur, baptisée à Saint-Aubin le 22 décembre 1771, mariée à Pierre-Joseph de Griffon, morte divorcée à Liége le 7 septembre 1833.

2º Caroline-Françoise-Joseph-Dorothée, née à Namur le

1er octobre 1775 et baptisée le lendemain à Saint-Denis, mariée à Henri-Thomas *Henault*, natif de Spa, fils de François et de Marie-Jeanne Ansiaux. Elle mourut à Liége le 3 février 1809, et son mari se remaria à Fallais le 11 octobre 1810, étant alors âgé de 31 ans, avec Angéline-Désirée Bertrand. Il décéda en 1860.

3º Hyacinthe-Ferdinand-Marie-Philippe, qui suit.

XI. Hyacinthe-Ferdinand-Marie-Philippe de Marotte de Montigny, seigneur d'Ostin, ainsi que de Boussu-en-Fagne. Frasne-Sainte-Aldegonde, prévôt héréditaire et tiers seigneur de la ville de Couvin par relief qui fut fait en son nom le 25 avril 1780, naquit à Charleville le 15 avril 1778 et fut baptisé avec les cérémonies le 21 août suivant. Il fut officier de cavalerie au service d'Autriche et épousa, en premières noces, civilement à Fallais, le 18 fructidor an VI (4 septembre 1798), et religieusement le même jour dans la chapelle du château de Vieux-Waleffe, Marie-Louise, baronne de Stockhem, née à Liége le 29 août 1781, décédée à Namur le 26 décembre 1829, fille de Léonard-Lambert-Nicolas, baron de Stockhem, seigneur d'Hepsée et de Vieux-Waleffe, depuis membre de l'ordre équestre de la province de Liége, et de Marie-Joséphine van den Steen; et, après divorce, en secondes noces, à Warisoulx, le 17 mars 1819, Cécile-Joséphine Brion, née à Corbais-Saint-Martin le 20 juin 1790, morte à Louvain le 5 mai 1869, fille de Norbert et de Marie-Thérèse Hart.

Il mourut à Louvain le 14 septembre 1857, ayant eu de sa première femme:

- 1º Louise, née à Liége le 3 octobre 1799, décédée au château de Vieux-Waleffe le 12 décembre suivant.
- 2º Charlotte-Hubertine, née au château d'Ostin le 19 juillet 1801, morte au berceau.
  - 3º Marie-Adrien, né à Ostin le 11 juin 1803, mort jeune.
  - 4º Charles-Ferdinand-Ghislain, qui suit.
  - 5º Marie-Barbe-Ghislaine-Félicie, née à Ostin le 23 mars



1807, décédée à Ingihoul (Ehein) le 23 juillet 1871, mariée à Namur, le 19 septembre 1839, à Jean-François-Marie, baron de Goër de Herve, né à Liége le 18 fructidor an VI (3 septembre 1798), y décédé le 17 mai 1853, sans enfants, fils de Charles-Ferdinand-Marie-Hyacinthe, baron de Goër de Herve, seigneur de Bierset et d'Ehein, conseiller au conseil ordinaire de Liége, etc., et de Marie-Anne-Lambertine de Goër de Herve.

De la seconde :

- 6º Fulvie-Antoinette, née à Bruxelles en 1817, décédée à Louvain le 22 juillet 1850.
- 7º Hyacinthe-Mathieu, né à Bruxelles le 12 novembre 1818, mort à Louvain le 24 janvier 1834.
  - 8º Théophile-Victor, né à Ostin le 17 janvier 1822.
- 9º Henri-Gustave, né à Ostin le 29 mai 1823, et 10º Cécile, née au même lieu le 27 avril 1825, morts jeunes.
- XII. Charles-Ferdinand-Ghislain de Marotte de Montigny, né au château d'Ostin le 4 février 1806, bourgmestre de Vieux-Waleffe, mort le 6 décembre 1876, épousa à Braives, le 21 mai 1832, Marie-Eléonore-Augusta Woot de Tinlot, née à Braives le 25 décembre 1808, morte au château de Vieux-Waleffe le 4 mars 1875, fille de Maximilien-Henri-Joseph, baron Woot de Tinlot, membre de l'ordre équestre de la province de Liége, et de Marie-Charlotte-Joséphine de Lamberts-Cortenbach, dont:
- 1º Caroline-Marie, née à Vieux-Waleffe le 10 juillet 1833, mariée au même lieu, le 20 novembre 1867, à Eugène-Henri-Hippolyte *Poswick*, né à Anvers le 6 novembre 1844, commandeur de l'ordre de Pie IX, ancien volontaire aux zouaves pontificaux, fils d'Henri-Hippolyte Poswick, général-major, commandant de la province de Liége, commandeur de l'ordre de Léopold, et d'Elisabeth-Antoinette-Joséphine Chainaye.
  - 2º Félicien-Charles-Marie, qui suit.
  - 3º Ferdinande-Marie, née à Namur, mariée à Vieux-

Waleffe le 22 novembre 1864, à Charles-Marie-Allard-Jules-Victor, baron van Eyll, né le 7 mai 1839, fils de Guillaume-Jules et de Marie-Emilie de Loets de Trixhe.

XIII. Félicien-Charles-Marie de Marotte de Montigny, né à Namur le 10 février 1836, bourgmestre de Braives, épousa en premières noces à Liége, le 5 octobre 1863, Emmanuelle-Euphémie-Charlotte-Léonie-Louise de Luesemans, née à Tirlemont le 22 mai 1836, morte à Liége le 17 mai 1868, fille de Charles-Joseph-Pascal, gouverneur de la province de Liége, grand officier de l'ordre de Léopold, et d'Euphémie-Félicité-Amour de Menten, sa première femme; et en secondes noces à Saint-Trond, le 4 juillet 1873, Marie-Ghislaine-Charlotte de Menten de Horne, née à Saint-Trond le 4 juin 1855, fille de Léon-Guillaume-Frédéric, chevalier de Menten de Horne, membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg, et de Thérèse-Virginie-Ghislaine Wyns.

Il a de la première :

- 1º Marie-Philippe-Robert-*Hadelin*, né à Liége le 24 mars 1867.
- 2º Marie-Barbe-Florent-Charles-Léopold, né à Liége le 11 mai 1868.

De la seconde :

- 3º Léon-Ghislain-Philippe-Marie, né à Saint-Trond le 22 juillet 1874.
- 4º Isabelle-Ghislaine-Marie-Louisa, née à Saint-Trond le 9 mars 1878.
  - 5º Isabelle, née à Braives.

Jehan Marotte était échevin de Namur en 1517. Son sceau porte un homme armé de toutes pièces tenant devant lui l'écusson aux trois chaudrons. Sur un ruban : S. Jean Marot.

Le sceau de Nicolas Marotte, échevin de la même ville 1555, 1556 (page 140), porte l'écusson aux trois chaudrons, sommé d'un heaume surmonté de son cimier qui est une cigogne dans un vol à l'antique. Sur un ruban : S. NICOLAS MAROT.

Voici des personnages que nous n'avons pu classer :

Agnès Marotte, femme d'Antoine de Mozet, seigneur de Grunne, mort le 25 mai 1549, fils de Jean Bozeau de Mozet et de Jeanne de Trina, dame de Grunne. Elle vivait veuve le 26 janvier 1552.

Isabeau ou Isabelle Marotte, morte à Namur le 22 avril 1556, mariée à Jean Gaiffier, seigneur de Boninne, échevin de Namur de 1549 à 1572, puis bourgmestre, mort en cette ville le 5 avril 1583, fils de Godefroid et de Françoise Gobin. Ils furent inhumés aux Dames-Blanches sous une pierre armoriée.

Honoré Marotte, marié à Saint-Germain à Mons, le 14 août 1669, à Jeanne d'Artevelle.

Catherine Marotte, Adrien et François ses frères, qui transportent une rente à Ernest de Witzleben le 23 juin 1646 (BORMANS).

Anne-Marie de Marotte qui engage avec Jean-François (son fils?), prêtre, des biens à Nicolas Claret le 4 avril 1682 (*Ibid.*).

### MELOTTE (DE)

ARMES: D'argent au lion de gueules couronné d'or. Heaume couronné. Cimier: le lion de l'écu issant. Supports: deux lions de gueules contournés.

- I. Thomas Melot, de Saint-Trond, fils de Jean et de Françoise Morren, épousa Elisabeth Ghyseleers, dont il eut:
  - 1º Michel, qui suit.
  - 2º Jean, lieutenant au service impérial.
- II. Michel Melot ou Melotte, natif de Saint-Trond, s'établit à Liége où il épousa Jeanne Eggens, baptisée à Notre-